



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 060-216004515-20230609-2023027-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-027

Séance du Lundi 9 juin 2023

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi neuf juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P. LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., STRAZL A., Représentés : M. ARMIEL représenté par M. LEFEBVRE, Mme KRAL représentée par M. VAN VOOREN
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	11	Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0	
Date de la convocation : 2 juin 2023			
Date d'affichage : 2 juin 2023			
Absent non excusé : M. NOÉ B. Absents excusés : Mme WALBRECQ J.			
Secrétaire de séance : M. VOGT Nicolas			

N° 2023-027 Budget annexe - demande de prêts auprès du Crédit Agricole

Considérant que le prêt relais d'un montant de 600 000 € réalisé le 30 juin 2021 arrive à échéance le 30 juin 2023,

Considérant qu'il y a lieu de rembourser ce crédit relais et aux vues de l'instabilité des taux bancaires actuellement,

M. le Maire propose à l'assemblée d'effectuer le remboursement de la somme de 150 000 € sur nos fonds propres et de contracter trois prêts d'un montant de 150 000 € chacun respectivement sur une durée de 6 ans, 8 ans et 12 ans, à échéances constantes. Trois propositions ont été établies par le Crédit Agricole Brie de Picardie et suivant les conditions financières détaillées ci-dessous :

Durée	6 ans	8 ans	12 ans
Montant	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Taux	4.11 %	4.14 %	4.21 %
Frais de dossier	300 €	300 €	300 €
Périodicité de remboursement	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Base de calcul	Exact/365	Exact/365	Exact/365
Montant échéance	28 716.84 €	22 408.15 €	44 138.13 €

Suivant les contrats de prêt établis par le Crédit Agricole Brie de Picardie concernant les conditions particulières et financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ **Approuve** la proposition de M. le Maire de contracter trois prêts d'un montant total de 450 000 € et suivant les conditions particulières et financières détaillées ci-dessus,

→ **Autorise M. le Maire** à signer les contrats réglant les conditions et les demandes de réalisations.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
À La Neuville-Roy, le 12 juin 2023
Le Maire, Thierry MICHEL